

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 mars 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Gaétan Falardeau, conseiller, était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2017-03-01**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2017-03-02**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

### **Présentation des états financiers 2016**

Mme Isabelle Denis de la Bédard Guilbault Inc. présente les états financiers 2016 de la Municipalité de Saint-Alban

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2017-03-03**

### **Carrefour FM Portneuf**

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 250 \$ à l'organisme Carrefour FM Portneuf pour l'année 2017.

**2017-03-04**

### **Accès Travail Portneuf – Projet « Bien vieillir chez soi »**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 1000\$ à Accès Travail Portneuf pour le projet « Bien vieillir chez soi » qui sera initié en 2017.

2017-03-05

**Festival de film de Portneuf sur l'environnement**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à l'achat de 2 billets au montant de 70 \$ chacun pour le souper du Festival de film de Portneuf sur l'environnement.

2017-03-06

**Appui à la Société canadienne du cancer**

Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Que la Municipalité donne son appui financier de 250 \$ au Relais pour la vie de Portneuf par l'achat de la lettre « A ».

**Règlement sur la circulation des VTT**

Une demande d'évaluation de la sécurité sera faite au Ministère des transports du Québec préalablement à l'adoption d'un règlement. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

2017-03-07

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme au Ministère des Transports du Québec que lors de l'exercice financier 2016, une somme totale de 241 225 \$ a été affectée à l'entretien du réseau routier local.

2017-03-08

**Droit de premier refus – lot 5 808 174**

Considérant l'appel d'offre 2016.08 et la résolution 2016-08-07 octroyant le lot 5 808 174 du cadastre du Québec (terrain #1) à M. Richer Douville;

Considérant que, conformément à ladite appel d'offres, ce dernier s'est porté acquéreur dudit immeuble suivant toutes et chacune des conditions y énoncées;

Considérant que M. Richer Douville désire finalement vendre le terrain à son fils, M. Gratien Douville;

Considérant que M. Gratien Douville aurait pu se qualifier et déposer une soumission lors de la susdite appel d'offre;

Considérant que M. Gratien Douville n'est pas propriétaire d'un autre terrain vendu dans le cadre du même projet d'appel d'offres.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban renonce à son droit de premier refus pour la transaction ci-haut décrite, mais que celui-ci continue de s'appliquer pour la période originaire restante prévue au titre d'acquisition dudit Richer Douville nonobstant tout changement de propriétaire.

2017-03-09

**Droit de premier refus – lot 5 808 184**

Considérant l'appel d'offre 2016.09 et la résolution 2016-10-17 octroyant le lot 5 808 184 du cadastre du Québec (terrain #11) à Mme Wen Fan

Considérant que, conformément à ladite appel d'offres, cette dernière s'est portée acquéreuse dudit immeuble suivant toutes et chacune des conditions y énoncées;

Considérant que Mme Wen Fan désire finalement vendre le terrain à Mme Marie-Claude Marcotte;

Considérant que Mme Marie Claude Marcotte aurait pu se qualifier et déposer une soumission lors de la susdite appel d'offre;

Considérant que Mme Marie Claude Marcotte n'est pas propriétaire d'un autre terrain vendu dans le cadre du même projet d'appel d'offres.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban renonce à son droit de premier refus pour la transaction ci-haut décrite, mais que celui-ci continue de s'appliquer pour la période originaire restante prévue au titre d'acquisition de ladite Wen Fan nonobstant tout changement de propriétaire.

2017-03-10

**Droit de premier refus – lot 5 808 185**

Considérant l'appel d'offre 2016.09 et la résolution 2016-10-18 octroyant le lot 5 808 185 du cadastre du Québec (terrain #12) à Mme Joyce Pickford et Mme Ghislaine Savard

Considérant que, conformément à ladite appel d'offres, ces dernières se sont portées acquéreuses dudit immeuble suivant toutes et chacune des conditions y énoncées;

Considérant que Mme Joyce Pickford et Mme Ghislaine Savard désirent finalement vendre le terrain à Mme Wen Fan

Considérant que Mme Wen Fan aurait pu se qualifier et déposer une soumission lors de la susdite appel d'offre;

Considérant que Mme Wen Fan ne sera plus propriétaire d'un autre terrain vendu dans le cadre du même projet d'appel d'offres, puisque le lot numéro 5 808 184 (terrain #11) sera vendu à Mme Marie-Claude Marcotte;

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban renonce à son droit de premier refus pour la transaction ci-haut décrite, mais que celui-ci continue de s'appliquer pour la période originaire restante prévue au titre d'acquisition desdites Joyce Pickford et Ghislaine Savard nonobstant tout changement de propriétaire.

Que cette résolution soit conditionnelle à ce que la transaction décrite et autorisée par la résolution 2017-03-09 soit réalisée.

**2017-03-11**

**Achat d'une remorque à benne basculante**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban procède à l'achat d'une remorque à benne basculante au montant de 7 420.00 \$ + taxes.

**2017-03-12**

**Taxe sur l'essence et contribution du Québec – Dépôt d'une nouvelle programmation**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la nouvelle programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

**2017-03-13**

**Appel d'offre pour le pavage de la route Saint-Philippe**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à un appel d'offre public pour le pavage de la route Saint-Philippe entre la rivière Noire et le rang de la Rivière Blanche.

**2017-03-14**

**Vente pour non-paiement de l'impôt foncier**

Considérant l'état produit par le directeur général et secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2016 et antérieures;

Considérant que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Vincent Lévesque Dostie, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

Que le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

**2017-03-15**

**Internet haute vitesse – Appui à Accès Télécom**

Considérant qu'une bonne partie du territoire de la Municipalité de Saint-Alban n'est pas desservi par un service internet haute vitesse;

Considérant que la Municipalité possède un bâtiment lié à la distribution d'eau potable dans le secteur non desservi et qu'il serait intéressant que ce bâtiment puisse bénéficier d'un service internet haute vitesse;

Considérant que le projet de Accès télécom propose une solution qui permettrait de desservir une bonne partie du territoire, notamment, le bâtiment municipal ci-haut mentionné.

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité appui le projet de Accès télécom et le recommande.

**2017-03-16**

**Nomination d'un représentant au comité des loisirs de l'ouest**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que M. Denis Beaulieu soit le représentant de la municipalité de Saint-Alban auprès du comité des loisirs de l'ouest de Portneuf.

2017-03-17

**Modification du nom de la rue Saint-Sauveur**

Considérant que le conseil municipal de Saint-Alban désire modifier le nom de certaine rue afin de mieux représenter l'histoire de notre communauté;

Considérant que M. Sauveur Patry a été médecin de campagne pendant 28 ans à Saint-Alban et que c'était à la suite d'une demande du conseil municipal qu'il s'y était installé en 1938;

Considérant que M. Sauveur Patry a également été maire de la Municipalité de 1949 à 1965.

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec de modifier le nom de la rue Saint-Sauveur pour celui de : « rue Sauveur Patry »

2017-03-18

**Modification du nom du chemin du Golf**

Considérant que le conseil municipal de Saint-Alban désire modifier le nom de certaine rue afin de mieux représenter l'histoire de notre communauté;

Considérant qu'il n'y a jamais eu de club de Golf sur le chemin du Golf et que cela peut porter à confusion;

Considérant que les propriétés situés sur le chemin du Golf appartiennent et ont toujours appartenus à des membres de la famille Petitclerc.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie du Québec de modifier le nom du chemin du Golf pour celui de : « chemin des Petitclerc ».

2017-03-19

**Modification du nom de la route 354**

Considérant que le conseil municipal de Saint-Alban désire modifier le nom de certaine rue afin de mieux représenter l'histoire de notre communauté;

Considérant que depuis quelques années, une grande quantité de nouveaux numéro civiques ont été nécessaires sur la route 354 (est et ouest) et que ceux-ci n'avaient pas été prévus, faisant en sorte qu'il est difficile de s'y retrouver;

Considérant que cette situation peut occasionner des difficultés, notamment en matière de sécurité publique;

Considérant que le conseil considère que la meilleure manière de corriger la situation est de renommer la route et de réattribuer des numéros civiques à tous les résidents;

Considérant que Mme Philomène Thibodeau a été enseignante à l'école du rang de l'Église de Saint-Alban de 1857 à 1892, qu'elle a été femme d'affaire et que c'est elle qui a permis à son fils Charles Iréné d'établir son magasin (*C.I. Douville et fils enrg.*) en réussissant à faire l'achat du bâtiment.

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie d'ajouter le nom de : « route Philomène Thibodeau » à route régionale numéro 354 sur le territoire de Saint-Alban, en remplacement de route 354 est et route 354 ouest;

### **Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance

### **Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.**

En date du 13 mars 2017, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 79 918.80\$ Toujours en date du 13 mars 2017, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2017-03-20

### **Comptes à payer.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6562	6 016.07 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	6563	4 103.55 \$
ROSE-MARIE H. DOLBEC	6564	359.63 \$
APHP	6565	50.00 \$
CENTRE FEMME DE PORTNEUF	6566	50.00 \$
CPA ST-MARC	6567	50.00 \$
CJSR-LA TVC PORTNEUVOISE	6568	619.50 \$
BRIGITTE GRENON&ALAIN BELANGER	6569	4 000.00 \$
LEUCAN	6570	100.00 \$
MARCOTTE GUILLAUME	6571	100.00 \$
GARAGE LEDUC&TROTIER LTEE	6572	8 542.71 \$
SOCIETE D'ASSURANCE AUTOMOBILE	6573	73.83 \$
DOUVILLE, JEAN-GASTON	6574	800.00 \$
COULOMBE VICENT(REMB. TAXES)	6575	105.75 \$
COULOMBE VICENT(REMB. TAXES)	6576	733.03 \$
ACKLAND GRAINGER(DETECTEUR GAZ)	6577	4 528.14 \$
BEDARD GUILBAULT	6578	316.18 \$
CLUB DE GOLF(PUBLICITE TROU #10)	6579	383.25 \$
CONEX	6580	54.26 \$
RESEAU BIBLIO(LOCATION DE LIVRES)	6581	6 116.56 \$
DERY TELECOM	6582	37.93 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	6583	25 308.16 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6584	538.08 \$
FORMULES D'AFFAIRES CCL (CHEQUES SALAIRE)	6585	524.77 \$
GARAGE J.-P. NAUD	6586	21.79 \$
GRAYMONT	6587	99.36 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6588	385.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6589	129.64 \$
LAUZON, MARCELLE (BIBLIO)	6590	31.44 \$
LAUZIERE, LOUISE (BIBLIO)	6591	50.30 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6592	10.47 \$
MATERIAUX AUDET	6593	254.08 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	6594	1 735.50 \$
J.R. PERREAULT	6595	51.74 \$

PERRON, MARIO	6596	150.88 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	6597	1 414.53 \$
ADT CANADA	6598	71.40 \$
INFO PAGE	6599	287.68 \$
SERVICES MATREC	6600	684.10 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6601	230.00 \$
SOCIETE D'ASSURANCE AUTOMOBILE	6602	2 939.79 \$
THIBEAULT RENALD, NOTAIRE	6603	3 672.38 \$
TURCOTTE 1989 INC.	6604	1 347.51 \$
VILLE DE DONNACONA	6605	758.00 \$
WSP CANADA INC.	6606	1 206.62 \$
MIN. DU REVENU DU QUEBEC	6607	34.00 \$
MIN. DES FINANCES DU QUEBEC	6608	75.88 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6609	229.00 \$
BEAULIEU, DENIS	6610	34.48 \$
NAUD, BERNARD	6611	89.09 \$
	DAS, Fédéral	2 150.53 \$
	DAS, Prov.	5 356.04 \$
	TéluS	749.80 \$
	Hydro Québec	7 346.24 \$
	Éko	325.41 \$
	SALAIRE	14 099.18 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>109 533.26 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2017-03-21**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h.

\_\_\_\_\_  
Bernard Naud  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »